

Au sommaire :

Focus sur les CLS	P 1-2	En BREF	P6
Les dispositifs PRADO et SOPHIA	P 3-4	Un Ê il sur les ACTIONS URPS 2015	P7-8
Formations et congrès	P 4-5	Point épidémiologique	P8

Etude Régionale sur l'Exercice Infirmier Libéral :

recueil bientôt terminé

Il ne vous reste que quelques jours pour répondre au questionnaire.

Plus de 200 d'entre vous se sont intéressés.

Si vous n'avez rien reçu par courriel, contactez-nous au 04.95.32.48.98

Le mot de la présidente :

Chères consœurs, chers confrères,

Pour ce dernier numéro avant l'été, nous avons choisi de vous informer sur différents dispositifs présents sur notre territoire, soit dans la vie conventionnelle comme le PRADO et SOPHIA, soit en liaison avec les ARS et les collectivités locales comme les CLS, qui bientôt changeront de nom pour s'élargir non plus à une ville mais à territoire de vie.

Le but étant avant tout de vous informer, tout en gardant un œil critique, mais aussi de vous permettre de vous investir sur vos territoires d'activité comme acteur à part entière dans la politique de santé à mener pour aujourd'hui et pour demain.

Nous reviendrons sur l'actualité en cours à l'URPS, car même si la chaleur et le soleil nous inciteraient à faire une pause, nous resterons mobilisés tout l'été pour poursuivre nos actions et préparer les prochaines élections URPS de décembre, où la profession devra se mobiliser massivement pour garder sa crédibilité auprès des instances, qu'elles soient régionales ou nationales.

*Bonne lecture,
Confraternellement,*

Nathalie Sanchez

Contrats Locaux de Santé « CLS »

CLS (Contrat Local de Santé) bientôt décliné en contrat local de territoire

Ce passage en contrat local de territoire paraît plus opportun, car il prend en considération le territoire comme lieu de vie et de recours aux soins, plutôt que le territoire administratif.

Alors, qu'est ce qu'un CLS ?

C'est la déclinaison du Plan Régional de Santé (PRS) au niveau d'un territoire (ville, quartier, communauté de communes).

L'objectif revendiqué par les ARS : adapter l'offre de soins aux besoins de santé de la population :

- ➔ en réduisant l'inégalité d'accès dans les domaines de :
 - la promotion et de la prévention de la santé (addictologie, santé mentale...)
 - l'offre de soins du 1^{er} recours (MSP, maison médicale de garde...)
 - l'accompagnement médico-social

- ➔ en y associant l'ensemble des partenaires : élus, professionnels de santé (publics, privés, libéraux), professionnels du social, associations, usagers, financeurs (CPAM, Mutuelles).

TSVP

URPS INFIRMIERS - CORSE

Téléphone : 04.95.32.48.98

E-Mail : urps.infirmierscorse@orange.fr
Site internet : www.urps-infirmiers-corse.org

Contrats Locaux de Santé (suite)

Concrètement sur le terrain, cela permet l'établissement d'un diagnostic du territoire et la rencontre autour d'une même table des différents intervenants locaux.

Si ce n'est que cela c'est déjà un début ! Identifier et connaître le champ d'action et de compétence des différents acteurs !

Le but final étant la signature entre l'ARS et la collectivité locale d'un contrat, qui permettra le financement d'actions de santé qui peuvent être très diverses selon les territoires.

Exemples :

Cargèse : formation gestes premiers secours, éducation nutritionnelle et hygiène bucco dentaire

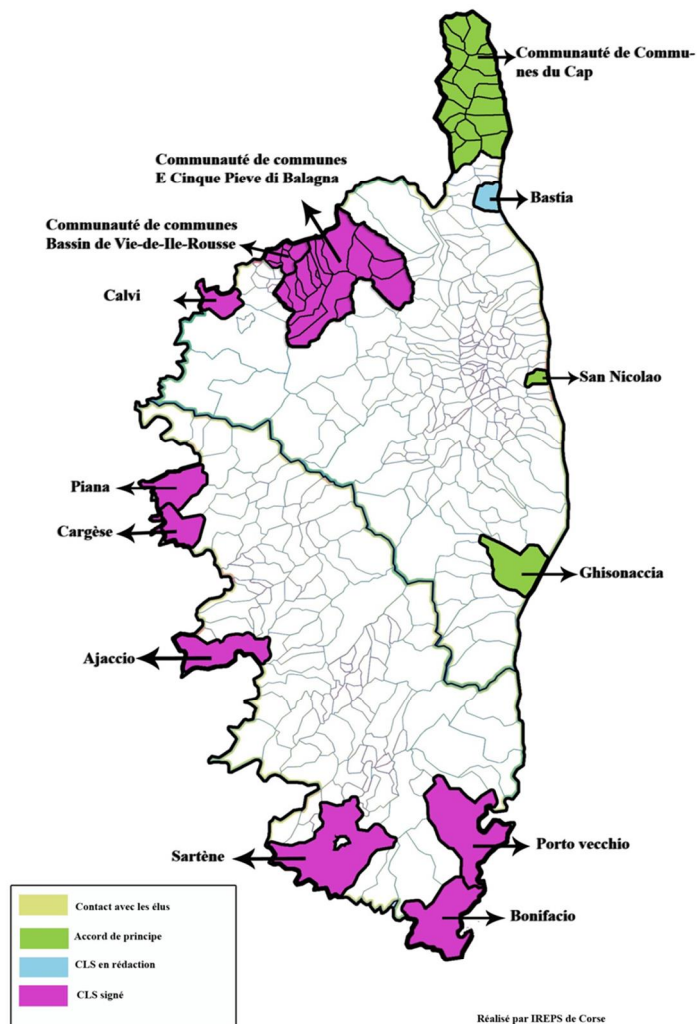
Balagne : prise en charge personnes âgées et de la santé de l'enfant

La carte ci-dessous vous présente l'ensemble des CLS en cours ou réalisés en Corse et vous pourrez ainsi, si vous le souhaitez, les intégrer.

Plus d'infos sur le site de l'ARS : <http://www.ars.corse.sante.fr/Les-contrats-locaux-de-Sante.160525.0.html>

Contrats Locaux de Santé en Corse

Mise à jour au 08/06/2015



A ce jour, deux IDELS représentent l'URPS Infirmiers au sein des CLS de Porto Vecchio (Mme E. Giraschi qui a conduit le groupe Personnes Agées) et de Bastia (Mme E. Brunini). Elles ont participé à l'ensemble de l'élaboration du CLS. Lire l'encadré ci-dessous.

Si vous souhaitez vous investir sur votre territoire, c'est donc un accès possible, contactez l'URPS au 04.95.32.48.98 ou urps.infirmierscorse@orange.fr, nous vous aiderons !

Témoignage d'IDEL :

Emmanuelle Giraschi : « Un jour, j'ai été sollicitée par l'URPS Infirmiers et à la fois par la commune pour prendre part au CLS de Porto Vecchio.

J'ai décidé d'accepter pour participer à l'amélioration de la PEC (prise en charge) globale dans ma ville et être acteur de l'élaboration de soins.

J'y trouve un réel intérêt pour la profession infirmière car ça permet de repositionner l'infirmière en place centrale de la PEC à domicile. Pour ma part, j'interviens dans le comité technique du CLS, en tant que coordonatrice de l'axe « personne âgée ».

Je donne beaucoup mon avis, peut-être même trop, et je recentre régulièrement le fait que le « S » de CLS veut dire Santé et non social !

Pour encourager mes collègues et confrères à donner un peu de leur précieux temps, je leur dirais toute la nécessité d'être acteur de soins et acteur de son avenir ! ».

Lettre d'information pour les IDEL de Corse

JUIN 2015 - n°11

PRADO... SOPHIA Quand l'Assurance Maladie voudrait être soignant à la place des soignants !

« PRADO » : PRogramme d'Accompagnement à Domicile

Il s'agit d'un programme mis en place par la Caisse d'assurance maladie **pour améliorer la sortie d'hospitalisation de certains patients.**

Ce programme se décline, à ce jour, en **quatre groupes** :

- Maternité (est effectif en Corse)
- BPCO
- Insuffisance cardiaque
- Orthopédie (effectif en Corse depuis 2014)

D'autres groupes seraient à l'étude, notamment le suivi des plaies chroniques, des personnes âgées

Concrètement comment cela fonctionne ?

La caisse d'assurance maladie du département conventionne avec les établissements de santé :

- en Haute Corse il s'agit de la clinique de Furiani et du Centre Hospitalier de Bastia
- en Corse du sud il s'agit de Clinisud et du Centre Hospitalier d'Ajaccio

Lors de la consultation préopératoire, le chirurgien, selon les critères d'éligibilités (à retrouver sur notre www.urps-infirmiers-corse.org, rubrique Politique de Santé ou sur www.ameli.fr), constitue le dossier d'adhésion au programme. Avant la sortie d'hospitalisation et s'il n'existe aucune complication, un conseiller de la CPAM rend visite au patient et organise sa sortie ; il contacte les professionnels de santé et le service d'aide à domicile dans le respect des souhaits du patient.

Les professionnels de santé assurent les soins à domicile selon les prescriptions médicales (pansement, anticoagulants, antalgiques, séances de soins infirmiers si perte d'autonomie temporaire) dans un délai maximum de prise en charge de 24 à 48h après la sortie d'hospitalisation.

La première visite est rémunérée à titre expérimental sous le code « RAD », soit 4 AMI (rq : cette cotation existe uniquement sur les PRADO BPCO et insuffisance cardiaque).

La durée du programme varie de 10 à 15 jours (cicatrisation de plaie) jusqu'à 4 à 6 semaines selon la nature de l'intervention, de l'état médical du patient, de l'évolution de son état et des traitements prescrits.

Retrouvez la fiche détaillée notre site www.urps-infirmiers-corse.org ou sur www.ameli.fr

On peut s'interroger sur la nécessité de ce dispositif et savoir à qui il profite ?

L'organisme financier s'improvise coordonnateur en lieu et place des professionnels de santé hospitaliers de soins et du social et à la place des professionnels de santé du domicile (médecin généraliste, infirmier, kiné) avec une cotation expérimentale qui, à ce jour, n'a pas été validée par les représentants syndicaux de la profession. A méditer quand la Caisse se place hors convention à l'insu de tous !

Quelle est la **compétence du délégué de l'assurance maladie** en matière de soins et de suivi post opq?

Le secret médical est-il respecté ? Même s'il est encadré par le médecin conseil, le délégué accède à des informations médicales.

Les listings de professionnels de santé sont-ils réellement proposés aux patients pour respecter leur libre choix ?

L'objectif avoué du dispositif est une meilleure prise en charge des retours à domicile, mais c'est avant tout **la réduction des dépenses** qui est visée : d'une part par le raccourcissement des séjours hospitaliers, et **d'autre part par la diminution du recours en établissements de suite de soins de rééducation**

Si un point positif est à retenir, c'est que se dispositif exclut les HAD.

Pour l'instant, il semble que le dispositif ait quelque peine à fonctionner, vus les chiffres 2014 fournis par l'assurance maladie :

En Haute Corse :

- 12 PTG et 9 PTH, moyenne d'âge des patients de 65 ans car inclusions plus variées dont 1 ligament plastique du genou, 1 rachis (au 1^{er} trimestre 2015, l'âge moyen est monté à 74 ans)
- 8 prestations d'aide à la vie (pas de demande sur le 1^{er} trimestre 2015)

En Corse du Sud : 2 inclusions seulement au programme. Et donc peu de retour au niveau des infirmiers. A suivre .

PRADO, SOPHIA Quand l'Assurance Maladie voudrait être soignant à la place des soignants !

Mais qui est « SOPHIA » ?

C'est un service offert gracieusement aux assurés sociaux par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Ce service a été mis en place en 2008 à titre expérimental et est généralisé depuis 2013.

« **Service d'accompagnement pour mieux vivre une maladie chronique** » : voilà comment le décrit la Caisse d'assurance maladie ; **service ouvert à tous les diabétiques**, sur inscription volontaire. Les adhérents bénéficient d'un accompagnement à distance, soit par téléphone, courrier ou internet.

Le suivi consiste en un encouragement :

- à suivre leur traitement,
- à suivre les recommandations hygiéno-diététiques,
- à les rendre autonome.

Les conseils sont délivrés par courrier, mail et appel téléphonique.

A ce jour, 2 431 patients adhèrent à ce programme **en Corse** sur les 9 554 éligibles, soit **25,45%**.

Personne ne nous dit si les résultats sont concluant, ni en terme d'économie de dépenses de soins, ni sur l'amélioration de la prise en charge par les patients de leur pathologie.

Pour plus d'info : www.ameli.fr

CONGRES et FORMATIONS

NOUVEAU

Qui est intéressé par une formation sur Education Thérapeutique du Patient (ETP) ?

Public cible : Infirmier(e)s de Olmeto, Propriano, Levie, Sartène, etc.

Une formation de **5 jours** (dispatchés comme suit 2-2-1) de 7 h/j **va être programmée**.

Cette formation gratuite, assurée par le réseau de santé « Réseau Corse Maladies Chroniques » (RCMC), devrait avoir lieu au Centre Hospitalier de Sartène. Nombre maximum de participants par session : 15

Ce type de formation est indispensable pour tout professionnel de santé qui souhaite faire de l'ETP et sachez que désormais, avec l'arrêté de janvier 2015 il ne suffit plus qu'une seule personne de l'équipe ETP soit formée : toutes doivent l'être.

Par l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement, « Les intervenants ainsi que le coordonnateur doivent justifier des compétences en ETP définies par l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient ».

Si vous êtes intéressé(e) **faites acte de candidature** avec vos coordonnées directement auprès de M. de Gaillande, Resp. Qualité . Risques au CH de Sartène à gaillande@hopitalsartene.com puis des dates de formation vous seront proposées.

Lettre d'information pour les IDEL de Corse

JUIN 2015 - n°11

CONGRES et FORMATIONS **RAPPEL** :



L'URPS n'est pas responsable du contenu ni de la qualité des formations et congrès dont elle se fait ici uniquement le relais. Liste non exhaustive.
N'hésitez pas à nous transmettre votre avis sur les formations que vous suivrez.

Infirmière devant les conduites addictives 2 jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Folelli : jeudi 24 et vend. 25 septembre 2015
Ile Rousse : jeudi 22 et vend. 23 octobre 2015
Prunelli di Fiumorbu : jeud. 26 et ven. 27 novembre
Bastia : jeudi 10 et vend. 11 décembre 2015
Formatrices : Maud Jacquet - IDEL addictologue
 et Lucille Delanne - psychologue/psychothérapeute

Autogestion des émotions et du stress 2 jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Prunelli di Fiumorbu : jeud. 17 et ven. 18 septembre
Corte : jeudi 15 et vend 16 octobre 2015
Folelli : jeudi 19 et vend; 20 novembre 2015
Ile Rousse : jeudi 3 et vend. 4 décembre 2015
Formatrice : Lucille Delanne - psychologue /psychothérapeute

Inscription au minimum 30 jrs avant début formation auprès de Sandra Vinciguerra 06.22.19.55.87 ou de Formation au 06.78.92.69.83 - Coût de la formation pris en charge par le FIF-PL.

Diabète : soins et accompagnement du patient diabétique

Les 07 et 08 septembre 2015 à **Ajaccio**

pour toute information contacter ISIS au 04 50 70 42 34

Congrès de l'ANGIIL

Pour les infirmiers libéraux : **séminaire comptable juridique et fiscal** organisé à Porticcio (l'hôtel Marina Viva) : **16, 17 et 18 septembre 2015**

- **Maître Martine Dubus** (avocate spécialisée dans les professions de santé Fiducial) informera sur les différents contrats d'exercice.
- **Marie Dominique Ducloux Baraud** (conseillère en patrimoine Fiducial Conseil) fera le point sur les différentes possibilités de défiscalisation.
- **Nathalie Sanchez** (Présidente de l'URPS Infirmiers de Corse) interviendra le mercredi 16 septembre.

Des ateliers professionnels et comptables seront proposés par les administrateurs de l'Angiil.

Pour toutes précisions connectez-vous au site Angiil (www.angiil.com)



Plus d'info sur : www.saloninfirmier.fr

Lettre d'information pour les IDEL de Corse

JUIN 2015 - n°11

EN BREF

Les élections URPS Infirmiers 2015

C'est pour bientôt ! Si certains d'entre vous souhaitent se porter candidats, nous vous conseillons de vous rapprocher de votre syndicat (date limite de dépôt de listes le 28/09).

23/11 : ouverture de la campagne électorale

30/11 : envoi aux IDELS du matériel électoral

07/12 : date limite du vote

Qui est éligible ? Tous les électeurs.

2 conditions pour voter :

1. Exercer son activité principale en libéral conventionné
2. Etre inscrit à la CPAM avant le 1er avril 2015

Informations conventionnelles

Nombre d'IDELS au 26/05/2015 : 1049 => dont 595 en 2B => dont 454 en 2A

Dépenses de soins pour l'année 2014 (honoraires en soins infirmiers) = 71 941 397 " +6,6% par rapport à 2013

en Hte-Corse + 6,9% = 40 279 338 euros.

en Corse du Sud + 6,1% = 31 662 059 euros.

Au niveau national, l'évolution est de 5,5%, donc nos deux départements ont une évolution plus dynamique.

Au 1^{er} trimestre 2015 : Evolution en 2B : +8,4%

Evolution en 2A : +7%

Evolution nationale : + 7,5 % soit = à la même période totale de l'année 2014 !

Indemnités Teletrans (Aide à la Télétransmission) : (chiffres pour 2014)

En 2B : 459 aides pérennes pour 1 total de 137 700 "

735 aides à la maintenance pour un montant total de 73 140 "

En 2A : 358 aides pérennes pour 1 total de 107 400 "

410 aides à la maintenance pour un montant total de 40 800 "

Pour obtenir l'aide à la maintenance : une seule feuille de soins électronique dans l'année suffit pour y prétendre.

Pour l'**aide pérenne** vous devez transmettre 70% des vos feuilles de soin électroniques hors dégradés. Si vous n'avez pas tout à fait atteint ce pourcentage, une demande de recours auprès de la Commission Paritaire de la CPAM est possible (l'IDEL doit faire la preuve de n'avoir pas pu télétransmettre ; ex : carte vitale perdue par le patient ou momentanément inaccessible) et il n'y a pas de date limite pour le faire.

Actions pour le maintien de l'Ordre Infirmier

L'URPS Infirmiers de Corse tient à vous donner des nouvelles, suite à la mobilisation que nous avons encouragée en Corse afin de participer au maintien de l'Ordre Infirmier menacé par l'amendement 517 du projet de loi de santé présenté par Mme la Ministre de la Santé.

Nous vous signalons donc que **Mme Josette Risterucci**, Présidente de la CRSA de Corse (Conférence Régionale pour la Santé et l'Autonomie) et élue à la Collectivité Territoriale de Corse

a présenté, à la 1ère session extraordinaire de l'Assemblée de Corse le 29 mai dernier, une motion en faveur du maintien de l'OI.

==> **Cette motion a été adoptée à l'unanimité** par l'Assemblée de Corse !

(lien ci dessous)

http://www.corse.fr/Seance-publique-de-l-Assemblee-de-Corse-des-27-et-28-mai-2015_a4842.html

L'URPS Infirmiers remercie les élus de l'Assemblée de Corse, et particulièrement Mme Risterucci, qui témoignent ainsi une reconnaissance importante à la profession infirmière toute entière.

L'URPS espère que ce vote laisse présager une issue heureuse à l'examen de l'amendement 517 qui devrait avoir lieu à l'automne, au Sénat cette fois.

Un œil sur les « actions URPS 2015 »

1

Expérimentation ARCODECA « dépistage cancer du sein » :

L'expérimentation démarrée en janvier 2015 se poursuit. L'URPS avait proposé à l'INCa (Institut National du Cancer) de soutenir financièrement cette expérimentation à ses côtés. La réponse POSITIVE est arrivée le 22 juin dernier. L'expérimentation sera donc soutenue pendant 3 ans pour un montant total de 18 280 euros.

Par ailleurs, une réunion de travail entre l'URPS et l'ARCODECA afin d'ajuster certaines modalités de fonctionnement suite aux questions soulevées par les IDELS volontaires s'est tenue le 29/06.

2

Participation aux Contrats Locaux de Santé (CLS) :

L'engagement de l'URPS Infirmiers se poursuit à Bastia et à Porto Vecchio, grâce à l'engagement des IDELS (voir l'article en page 2). Sur le territoire de Porto Vecchio, un projet en faveur du maintien à domicile des personnes âgées va être étudié en marge du CLS.

3

Etude régionale sur l'exercice infirmier :

La collecte des questionnaires touche à sa fin. Au 25/06 : 138 sont complets et 96 sont encore en cours. FINALISEZ VOS QUESTIONNAIRES SVP !

L'URPS remercie les IDELS qui ont bien voulu donner de leur temps et faire acte civique en participant, anonymement, à cette collecte d'informations. L'URPS va cet été faire son travail de dépouillement statistique et mettre à jour les grandes lignes de réponses. Rendu de l'étude prévu pour la fin de l'année.

4

Rencontre avec l'EMSP

Le mercredi 3 juin, les infirmiers libéraux de Haute-Corse rencontraient l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) du département *.

Cette rencontre, initiée en partenariat avec l'URPS Infirmiers de Corse, fait suite à la conférence qui s'est tenue il y a un an avec Pr D. Sicard, invité par les élus de l'URPS à s'exprimer sur la fin de vie auprès de quelques 100 infirmiers.

La soirée s'est déroulée dans les locaux de l'EMSP, à la Clinique Maynard, où l'équipe s'est présentée et a expliqué ses missions aux infirmiers. C'était une première. Le but : permettre aux infirmiers libéraux d'identifier les recours possibles à cette équipe dans le cadre de leurs activités à domicile, d'informer et d'orienter les patients et leur famille en demande.

L'EMSP a expliqué son travail en équipe de soins pluridisciplinaire, son rôle de soutien, et non de substitution, auprès des soignants référents du patient.

Nathalie Sanchez, présidente de l'URPS Infirmiers de Corse, se félicite de cet échange qui participe à l'amélioration de la coordination entre les équipes de soins hospitaliers et celles du domicile, par la connaissance du travail de chacun et des difficultés quotidiennes, au profit de la qualité de prise en soins des patients. A noter qu'une autre rencontre avec l'EMSP pourrait être mise en place pour les infirmiers libéraux courant du deuxième semestre 2015 afin de présenter la loi Leonetti.

* 400 patients suivis/an (à 90% pour un cancer)
et 2 000 visites réalisées/an

Un œil sur les « actions URPS 2015 » (suite)

5

Colloque sur le BURN OUT :

Samedi 6 juin, était organisé à Bastia, par l'URPS Médecins Libéraux en partenariat avec l'URPS Sages Femmes et l'URPS Infirmiers, un colloque sur le « Burn out des soignants ».

Plus de 70 professionnels de santé, tant libéraux que salariés, se sont retrouvés pour évoquer le sujet.

Les différents experts invités, nous ont permis de mieux comprendre ce phénomène sociétal qui ne touche pas seulement les professionnels de santé, mais en fait une cible de choix.

Difficilement décelable par les proches, l'épuisement professionnel n'est pas à négliger car souvent nié ou dissimulé par le professionnel, il peut mener à des conduites à risques : addictions, problèmes familiaux, financiers et peut parfois mener jusqu'au suicide.

Difficile de faire un résumé exhaustif de cette journée riche et abordée de façons très diverses selon les intervenants.

Pour plus d'information, sachez que pour les adhérents au **Groupe Pasteur Mutualité**, il existe une consultation de prévention et d'évaluation : tél : 01.40.54.53.77 ou par mail : consultationprevention@gpm.fr

L'Association AAPMI : Association d'Aide aux Professionnels de santé et médecins libéraux propose une ligne d'écoute : Appel anonyme 24h/24 et 7j/7 : 0 826 004 580 ou www.aapmi.fr

Autres sources : les différents livres des intervenants du Colloque, dont Eric Galan et Marie France Hirigoyen. Au cours de sa prise de parole, le Dr E. Galan nous a également proposé une « échelle dite de MASLACH » afin de nous auto-évaluer pour savoir si nous frôlons ou pas le Burn Out. Vous la retrouverez sur notre site internet si besoin (www.urps-infirmiers-corse.org, rubrique Santé Publique).

POINT EPIDEMIOLOGIQUE

L'URPS Infirmiers vous relaie les points retenus lors du Comité scientifique de l'ARS - Corse le 4 juin dernier, auquel notre élue Marie-Claude Milhau a participé :

1- Bilharziose : Parasite urogénital détecté dans le Cavu entre 2013 et fin 2014.

Levée de l'interdiction de baignade le 03/06/2015 avec surveillance continue par prélèvement.

2- Chikungunya et dengue : Zéro cas confirmé en Corse. Les signes d'alerte seront toutefois diffusés par l'ARS ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn). Adresse mail 24h/24 : ars2a-alerte@ars.sante.fr

3 -Toscana parasite : Parasite s'attaque aux humains et chevaux. Signes : température, troubles neuro, Lcr clair. Centre de traitement à Marseille via hospitalisation (en Sardaigne 5 cas dont 4 décédés).

4 -Trichinellose : 3 cas graves recensés, dûs vraisemblablement à la consommation de figatellu issus de porcs ou sangliers non passés par l'abattoir (un nouveau cas le 24/04). Précautions à prendre lors d'achats non contrôlés : bien cuire (+++) le figatellu et ne manger du saucisson que si très sec. Induit une hyper-éosinophilie >1000 /mm³. Le chien peut être vecteur.

Traitement efficace s'il est précoce. Sinon complications parfois graves et séquelles possibles.

C'est une zoonose due à un parasite (nématodes) ; transmise à l'homme par la consommation de viande peu ou non cuite, essentiellement du cheval ou du sanglier chez nous. Maladie à déclaration obligatoire dans le cadre de la déclaration des TIAC. Cette parasitose demeure un problème de santé publique, en raison de sa gravité potentielle et du risque épidémique.

5 - Tiques : Maladie humaine avec réservoir animal (souvent le bovin)

- maladie : Lyme avec tiques courantes (encéphalitis : traitement antibio multiples en centres spécialisés)
- fièvres hémorragiques dues à la tique Marginatum (pattes tigrées oranges). Très toxique et très présente en Corse.
- syndrome grippal avec souvent hémorragie interne ou externe soudaine

Plateforme d'alerte pour les professionnels de santé : 04.95.51.99.88